



CONFERENCE DES REGIONS PERIPHERIQUES MARITIMES D'EUROPE
CONFERENCE OF PERIPHERAL MARITIME REGIONS OF EUROPE

6, rue Saint-Martin 35700 RENNES - F
Tel. : + 33 (0)2 99 35 40 50 - Fax : + 33 (0)2 99 35 09 19
e.mail : secretariat@crpm.org - web : www.crpm.org

COMPTE RENDU DE LA 33^{ème} ASSEMBLEE GENERALE DE LA C.R.P.M. 2/4 NOVEMBRE 2005 - FUNCHAL (MADEIRA, PORTUGAL)

Jeudi 3 novembre 2005

Séance d'Ouverture

M. Claudio Martini, Président de la CRPM, remercie M. Alberto Jardim, Président du Gouvernement de la Région Autonome de Madère pour l'organisation de la 33^{ème} Assemblée Générale de la CRPM et déclare cette Assemblée générale ouverte.

M. Alberto João Jardim, Président du Gouvernement de la Région Autonome de Madère souhaite la bienvenue à tous les participants. Il précise que c'est la deuxième fois que la région de Madère accueille une Assemblée générale de la CRPM. Il rend hommage à M. Georges Pierret qui a occupé le poste de Secrétaire général de la CRPM de 1973 à 1995 et à M. Xavier Gizard qui lui a succédé en 1995.

M. Alberto João Jardim souligne la contribution du Président José Manuel Barroso qui oeuvre dans une période difficile de l'histoire de l'Union européenne. Il reconnaît les efforts du Président Barroso pour relancer le projet de l'Union européenne. Dans cette phase, la contribution des régions est capitale, à travers notamment les expériences très importantes qu'elles mènent du fait de leur proximité avec les problèmes vécus sur le terrain. Selon M. Jardim, dans une Union européenne plus élargie, il n'y aura pas de succès sans la mobilisation des citoyens et sans un rôle clé pour les régions.

M. Claudio Martini, reconnaît l'impasse où se trouve le projet européen en ce moment. Il souligne que l'Union européenne est arrivée à un moment clé et souhaite que cette période de réflexion en cours n'amène pas à une régression dommageable mais plutôt qu'elle sera utilisée positivement pour permettre à l'Union européenne de rebondir à nouveau. Les discussions de l'Assemblée générale de la CRPM seront concentrées sur les thèmes : cohésion, proximité et maritimité.

SEANCE I : Bilan et perspectives de la CRPM

Selon **M. Xavier Gizard**, cette Assemblée générale se déroule dans un contexte historique particulier étant donné la victoire du « non » au referendum qui a eu lieu en France et aux Pays-Bas en début d'année et compte tenu de l'échec jusqu'à ce jour des négociations financières de l'UE pour la période 2007-2013.

Puis M. Xavier Gizard passe à la présentation résumée des activités menées par la CRPM au cours des derniers mois.

Le Président **Claudio Martini** remercie Xavier Gizard pour son rapport exhaustif et ouvre la discussion.

Débat

M. Jérôme Polverini, Conseiller exécutif de la Région Corse, souhaite avoir plus d'informations sur les issues des discussions concernant les changements proposés pour les orientations des aides d'Etat à finalité régionale. En effet, il s'inquiète des progrès limités de la Commission européenne en ce qui concerne la flexibilité des règlements des aides d'Etat pour aider les régions de l'UE souffrant d'handicaps naturels.

Mme Joan Mitchell, Councillor du South of Scotland Alliance, indique que la CRPM a travaillé sur un nombre de sujets assez large au cours des derniers mois. Elle demande des précisions quant aux trois priorités majeures pour la CRPM pour les mois à venir.

M. Richard Westlake, Councillor du Devon County Council et Vice-Président de la CPMR félicite M. Xavier Gizard et le secrétariat CRPM pour le travail exhaustif des politiques traitées tout au long de l'année. Le réchauffement de la planète est un thème qui recoupe plusieurs priorités, souligne Richard Westlake, et il souhaite savoir si ce sujet figurera sur la liste des priorités de la CRPM.

En réponse à la question de M. Richard Westlake, **M. Xavier Gizard** souligne deux domaines d'activités en préparation. Premièrement, les 2 et 3 février 2006, la CRPM prévoit d'organiser avec Paul Vergès, Président du Conseil Régional de la Réunion (F) et Michel Vauzelle, Président du Conseil Régional de Provence-Alpes-Côte d'Azur, un séminaire sur les changements climatiques afin de discuter des principales questions à prendre en considération. Le Commissaire Dimas, en charge de l'environnement à la Commission européenne est invité à ce séminaire. Deuxièmement, dans le contexte du réseau NRG4SD, des initiatives sont en cours pour les prochains mois. De plus, ajoute Xavier Gizard, l'Assemblée générale CRPM de 2006, qui se tiendra à Murcia, sera l'occasion de discuter de l'approche CRPM à long terme du thème sur les changements climatiques.

En ce qui concerne les trois principales priorités CRPM pour les mois à venir, il faut tout d'abord s'assurer que les discussions concernant le budget européen 2007-2013 soient menées avec succès et que le montant de l'enveloppe financière soit satisfaisant. Deuxièmement, le projet de l'Europe de la Mer doit être poursuivi comme une priorité majeure. Troisièmement, le secrétariat CRPM continuera à promouvoir les politiques européennes sectorielles qui visent à améliorer la compétitivité de nos régions membres et les aident à atteindre les buts fixés par l'Agenda de Lisbonne.

En réponse à la question préalablement posée sur les orientations des aides d'Etat à finalité régionale, **M. Jean-Didier Hache**, Secrétaire exécutif de la Commission des Iles, répond qu'actuellement, les propositions de la Commission européenne sur les zones à handicaps permanents sont insatisfaisantes. Plusieurs Etats membres demeurent très insatisfaits des arrangements proposés, y compris la Grèce, l'Espagne et la France. La Commission devrait arriver à une décision finale en décembre 2005.

M. Xavier Gizard conclut sur la future tâche du secrétariat en informant les membres de la CRPM de la mise à jour prochaine du programme d'activité de la CRPM, en espérant que les discussions actuelles sur le budget seront terminées pour la fin de l'année. A partir de janvier 2007, le secrétariat commencera à travailler sur les priorités des perspectives financières à venir.

M. Francesco Attaguile, Directeur de la représentation régionale de Sicile à Bruxelles, pense qu'il est important d'inclure la politique européenne de voisinage dans les priorités CRPM. Selon M. Attaguile, il est crucial que le développement de la politique maritime européenne prenne en compte les effets de la politique de voisinage. Ce point de vue est partagé dans la zone méditerranéenne.

M. Xavier Gizard saisit l'occasion pour lire un texte qui souligne les résultats clés émanant des discussions lors de la récente réunion du Conseil des Ministres. Dans son évaluation du contenu du texte, M. Gizard pressent que les discussions sur le budget de l'UE apparaissent proches des résultats qui auraient été obtenus sous présidence Luxembourgeoise en juin dernier. Cependant, certaines questions au niveau des ressources, restent encore à résoudre.

Par ailleurs, **Xavier Gizard** pense que la crainte de voir disparaître totalement la rubrique 1B du budget s'efface peu à peu. En ce qui concerne le prochain volet de la coopération transnationale, il est capital de continuer à faire du lobby si l'on veut obtenir assez de crédit au budget.

Selon le **Président Martini**, les discussions semblent avancer pour arriver à des conclusions et des décisions clés susceptibles d'être prises dans les semaines qui viennent. La CRPM continuera à faire pression pour obtenir une enveloppe financière ambitieuse pour l'UE. Les résultats atteints sous présidence Luxembourgeoise sont perçus comme insatisfaisants et lors d'une rencontre récente avec le Président Barroso, M. Claudio Martini a souligné ce point. Il est important pour la CRPM de maintenir sa position. Les points fondamentaux concernent non seulement la quantité des ressources disponibles mais également la qualité des projets qui pourraient être entrepris avec ces ressources. La CRPM doit continuer à lutter sur ces deux fronts.

« Le temps de la mobilisation des Régions n'est pas encore achevé et, continue-t-il, nous devons tous saisir l'occasion de faire du lobby, non seulement auprès de la Présidence britannique, mais aussi auprès de nos gouvernements respectifs. Nous vivons actuellement une pause pour réfléchir et cependant, malgré cette pause, il est essentiel de se rappeler les progrès qui ont été accomplis depuis la création de l'Union européenne, la plupart de ces progrès résultent des efforts des Régions européennes. »

Claudio Martini croit cependant que cette pause devrait être utilisée positivement et consacrée à la réflexion sur la direction à prendre pour les futures politiques européennes. De plus, il est important que les Membres CRPM insistent sur la nécessité, pour les autorités locales et régionales, de prendre une part active à ce débat.

Il conclut en demandant aux Membres d'adopter le rapport d'activité de la CRPM.
Le rapport est adopté.

SEANCE II : L'avenir de la construction de l'Union européenne

Le **Président Martini**, qui préside la séance, ouvre les travaux.

Interventions

Intervention de **M. John Palmer**, Directeur Politique du « European Policy Center »

M. John Palmer considère que l'UE se trouve à la croisée des chemins. En dépit des progrès spectaculaires accomplis au cours de ces vingt dernières années, il existe de graves interrogations quant à son avenir. Il souligne que le modèle d'intégration de l'UE suscite un vif intérêt de par le monde, et que dans un contexte d'interdépendance globale, celle-ci est amenée à se définir de plus en plus clairement sur des thèmes tels que la sécurité, le terrorisme, les changements climatiques, etc. Tout ceci pousse vers « plus d'Europe » et non vers « moins », ce que semblent reconnaître même certains eurosceptiques. Pour M. Palmer, les objectifs de cohésion sociale et de développement soutenable que prône l'UE ne sont pas contradictoires avec l'économie de marché, et devraient même ouvrir de nouvelles opportunités. A cet égard, il convient d'apprécier le rôle particulièrement important que la BEI devrait jouer. Des créneaux doivent être exploités, tels que l'expérience de l'UE en matière de résolution des conflits, les atouts offerts par la richesse de ses cultures, ou encore sa capacité à promouvoir des activités hautement spécialisées – une démarche indispensable face à la concurrence des productions de masse à très bon marché -. Certes, les difficultés ou les incertitudes sont nombreuses. Le phénomène d'interdépendance globale n'est pas d'une gestion facile.

La notion « d'excellence » dans nos universités reste à définir. Les moyens financiers mis à la disposition d'un « fonds d'adaptation à la globalisation » doivent être conséquents. L'émergence des politiques communautaires dans des domaines tels que l'énergie, la justice, la sécurité etc. suscite des conflits « tectoniques ». Surtout, il convient d'appréhender comment tout ceci sera vécu au niveau des citoyens de l'UE, et ils devront ressentir qu'ils disposent d'une réelle liberté de choix.

Si elle arrive à quitter son adolescence, l'UE poursuivra certainement sa construction, et ce phénomène en fermentation est particulièrement excitant.

Intervention de **M. Xavier Gizard**, Secrétaire Général de la CRPM, sur le thème « Quelques repères pour le débat sur l'avenir de l'UE et sur la place des régions », qui pose la problématique dans son contexte historique [voir document].

Le débat est ouvert suite à ces deux interventions.

Débat

M. Jérôme Polverini, Conseiller Exécutif de la Région Corse, félicite les orateurs et s'interroge si l'impératif économique ne doit pas être relégué au rang des objectifs passés de l'UE. La défense du modèle social, qui fait partie de l'héritage historique de l'Europe, et qui fait défaut aux pays tiers, ne doit-il pas être le moteur de l'Europe de demain ?

M. Roy Perry, Executive Member du Hampshire, n'est pas aussi confiant quant à l'avenir. Il soulève en particulier la question des moyens financiers de l'UE, et estime que les moyens des politiques communautaires doivent continuer à provenir des Etats membres, et non d'un système de fiscalité directe.

M. Francisco Javier García Valledor, Consejero de Relaciones Exteriores pour la Région Asturias, considère ces diverses réflexions comme étant très intéressantes, mais fort éloignées de la perception et des analyses que les citoyens de l'UE peuvent faire de la construction communautaire. Aujourd'hui, quatre facteurs semblent essentiels : l'échec de la stratégie de Lisbonne, qui requiert une nouvelles impulsion ; l'échec de la politique extérieure communautaire ; la paralysie du processus de construction et d'intégration faute de leadership clair (et dont témoignent les échecs des référendums en France et en Hollande) ; et enfin la crise des moyens financiers. En fin de compte, ce sont deux modèles qui s'affrontent : celui où la compétitivité économique repose sur un recul des acquis sociaux, et celui où la croissance va de pair avec la cohésion sociale et territoriale. La confrontation entre ces deux conceptions se retrouve au niveau politique.

M. David Parsons, Chairman de la Région East Midlands, souligne l'importance d'écouter la voix de ceux qui ont voté « non » lors des référendums, et qui expriment ainsi un malaise réel. A cet égard, les Régions ont un rôle essentiel à jouer pour que l'UE deviennent de plus en plus pertinente pour ses citoyens, mais encore faut-il pour cela que les bénéfices de l'appartenance à l'UE puissent être clairement perçus au niveau régional. En outre, il estime que les finances de l'UE sont insuffisamment contrôlées.

Un intervenant rappelle que chaque citoyen est partagé entre son identité nationale et son identité européenne. Cette dernière reste malheureusement trop « floue ». Se pose aussi la question de savoir quelle seront les « frontières ultimes » d'une UE en élargissement constant. Ceci est important pour que la solidarité communautaire puisse être bien comprise par les citoyens.

M. Richard Westlake, Councillor à la Région Devon, souligne l'importance du choix entre un modèle économique européen ouvert sur le monde extérieur, ou bien reposant sur le protectionnisme. Ce que fait l'UE et ce que réclament ses citoyens sont deux choses différentes. Il estime par ailleurs que la politique de l'UE en matière de gestion des conflits extérieurs reste à faire.

M. John Palmer répond point par point aux divers intervenants.

M. Peter Straub, Président du Comité des Régions, présente l'intervention de clôture de la session où il dresse un tableau d'ensemble de la situation, mettant en relief les aspects positifs et négatifs de la phase actuelle de la construction communautaire. Il reconnaît l'existence d'une « crise démocratique » et insiste sur le fait que, pour les citoyens, il est nécessaire d'avoir le sentiment d'appartenir à un projet européen. M. Straub, évoque l'importance pour la construction communautaire du travail effectué au niveau local et régional, et souligne qu'il s'agit d'une entreprise sur le long terme. Ayant évoqué l'importance de l'action menée conjointement par la CRPM, l'ARE et le Comité des Régions, il mentionne au cours de son intervention, les diverses manifestations qui se dérouleront au cours des prochains mois et auxquelles les régions seront associées. M. Straub évoque également l'importance d'une politique de cohésion, dotée de moyens financiers adéquats, et reconnaissant la situation des régions en difficultés, pour qu'une concurrence équitable puisse s'exercer entre les territoires de l'UE. Souhaitant la ratification d'une constitution qui apporterait une nécessaire stabilité politique, M. Straub estime que les régions ont besoin d'une Europe unie, tout comme une Europe unie a besoin de ses régions.

SEANCE III : La place des Régions dans la construction de l'Union européenne

Interventions

Intervention de M. Fernando Riccardi, Editorialiste du Bulletin Quotidien Europe

M. Ferdinando Riccardi introduit le thème du débat rappelant combien l'évolution de la place des régions dans la scène européenne a été importante ces dernières années, cela malgré la diversité des situations institutionnelles. Avant de donner la parole au panel de Présidents de régions venant témoigner de leur vision de la place des Régions dans la nouvelle Europe, il donne la parole au représentant de la DG Regio afin de faire préalablement le point de l'état du débat sur l'avenir de la politique régionale 2007-2013.

M. Anastassios Bougas, Chef d'unité -DG Regio-, tient en premier lieu à remercier la CRPM, son Président, son secrétariat général et l'ensemble de ses membres pour le soutien sans faille apporté lors des différentes étapes de la négociation sur l'avenir de la politique régionale, que ce soit sur la pertinence des propositions ou sur le haut degré de mobilisation politique. Il espère que ceci permettra de maintenir une enveloppe de 310 milliards d'Euros dans le futur budget européen comme le laissent supposer les discussions au COREPER.

Il rappelle que l'existence d'une politique régionale reste le ticket d'entrée de la participation des Régions à la vie de l'Union, grâce notamment à l'article 158 du Traité tout en remarquant que si les Régions ont avant tout été un échelon de mise en œuvre, elles parviennent de plus en plus à intervenir dès la phase de conception des politiques. Cet apport est tout à fait essentiel à la dynamique européenne et doit continuer d'être conforté pour améliorer la performance institutionnelle de l'Union européenne et sa performance économique. A l'occasion de la future période de programmation l'esprit de la Commission était d'améliorer le lien entre stratégie européenne, stratégies nationales et stratégies régionales, à travers notamment le projet d'orientations stratégiques communautaires où devaient être annexées les stratégies nationales, bâties en lien étroit avec les régions. Malheureusement, ce cadre de réflexion stratégique a été fortement malmené par les Etats membres et se trouve aujourd'hui en voie de disparition malgré la mobilisation conjointe du Parlement européen, du Comité des Régions et de la CRPM.

M. Anastassios Bougas rappelle ensuite l'état des négociations sur les règlements. Celles-ci ont bien progressé dans l'attente de l'adoption des perspectives financières notamment sur le partenariat, la proportionnalité, le contrôle financier et la réserve de performance qui se trouve en voie d'abandon. Tout a été conçu pour qu'un accord en décembre ne fasse pas perdre de temps dans la mise en œuvre des fonds en 2007. Si les négociations devaient par contre être repoussées au prochain semestre, les délais seraient difficilement tenables compte tenu du travail législatif incompressible. Il rappelle les principales priorités de la future politique régionale sur le contenu et notamment l'orientation claire en faveur des objectifs de Lisbonne. Il souligne enfin que l'adoption définitive des Orientations stratégiques communautaires sera la dernière étape du processus. La DG Regio a bien noté les nombreuses réactions de la CRPM à ce sujet. Il souligne pour conclure que l'on peut difficilement faire abstraction de l'échec de l'adoption du Traité constitutionnel dans l'analyse de ces dossiers.

M. Janusz Krzyzewski, Marshal de la Région Podlaskie, apporte un témoignage intéressant sur la manière dont une région polonaise se prépare désormais à la mise en œuvre de la future politique régionale. Il souligne combien le paysage institutionnel a changé pour s'adapter à cette perspective. La politique régionale a effectivement fait évoluer notablement le rôle des régions en Pologne. Il précise que la stratégie régionale a notamment fixé comme priorité un désenclavement du territoire dans le contexte baltique.

M. François Maïtia, Vice-Président de la Région Aquitaine, livre les principaux messages du Président Rousset à propos de son avis sur les orientations stratégiques communautaires en soulignant notamment l'absence de dimension territoriale, le risque larvé de renationalisation, la faible implication des régions, le grand écart entre les ambitions et les moyens et enfin la baisse sensible du volet coopération territoriale. Tous ces signes n'opèrent malheureusement pas en faveur d'un accroissement du rôle des régions dans la gouvernance de l'Union. Il illustre enfin la valeur ajoutée de la coopération territoriale pour sa région que ce soit sur le volet transfrontalier ou transnational.

M. Ramon Luis Valcarcel Siso, Président de la Région de Murcia, axe son intervention sur le nouveau visage de l'Europe dans le contexte de la globalisation de l'économie et des nouvelles opportunités de coopération que cela offre pour les régions. Il souligne l'importance croissante de la dimension externe des politiques de l'Union et l'insuffisante prise en compte de la valeur ajoutée des coopérations menées par les Régions. Il cite notamment l'intérêt dans ce cadre du réseau NRG4SD que soutient la CRPM. La coopération décentralisée va devenir selon lui une valeur croissante du projet européen dans son dialogue avec l'économie globale.

M. Ferdinando Riccardi réagit à ces premières interventions, soulignant notamment combien l'évolution de la PAC et des politiques commerciales de l'Union vont impacter fortement sur le territoire de l'Union et donc sur les Régions. Il s'interroge sur les garanties de pouvoir disposer à la fin des négociations de l'ensemble des trois objectifs prévus pour la politique régionale.

M. Anastassios Bougas rappelle que le Parlement européen s'est prononcé à une immense majorité en faveur de ces trois objectifs dans un domaine, notamment pour le règlement FEDER, où il dispose du pouvoir de co-décision. Ne pas prendre en compte le futur objectif de compétitivité régionale et emploi serait absurde et soulèverait l'opposition de trop nombreux Etats membres.

M. Claudio Martini rappelle qu'il sera important d'utiliser au mieux les crédits de l'après 2006 en continuant de revendiquer un minimum crédible dans le prochain paquet financier. Il souligne que l'on ne met pas assez en avant le bénéfice de la politique régionale pour les contributeurs nets et que la distinction est insuffisamment faite entre la notion de coût et d'investissement. Il rappelle enfin, suite à ses discussions avec la Présidence britannique, l'importance du niveau régional dans la mise en œuvre la Stratégie de Lisbonne et la nécessité de compter sur les réservoirs de croissance des régions intermédiaires européennes. Il souligne les nouveaux enjeux de la compétition internationale pour sa région et la nécessité de se démarquer par rapport à la concurrence. Cette adaptation des territoires à la globalisation des marchés ne se fera pas dans de bonnes conditions sans un soutien de l'Union européenne et une stratégie cohérente entre l'ensemble des niveaux de gouvernement.

Pause café

Mme Gunt Marit Helgesen, Vice-Présidente de la CRPM, Présidente de la Commission Mer du Nord CRPM et Présidente de Têlêmark, ouvre la suite de la discussion en mettant en exergue les progrès de la coopération territoriale en Mer du Nord et le rôle tout à fait fondamental joué par les Régions dans ce cadre. Il s'agit d'un véritable laboratoire pour l'innovation territoriale dont les effets se démultiplient en Régions. Après 8 ans de projets pilote, les régions commencent à en tirer un très fort bénéfice et imaginaient mal qu'un coup d'arrêt puisse être porté à cette dimension fondamentale de l'Europe.

M. F. Javier García Valledor, Consejero de Relaciones Exteriores (Asturias), souhaite sortir de l'image de la région comme étant une simple entité administrative à vocation économique, cela serait bien trop réducteur. Il rappelle les fortes attentes liées au projet de Traité constitutionnel et invite les Régions à ne pas relâcher leur mobilisation sur ce point. Les Régions participent à la diversité de l'Union, sont forces de proposition et doivent être intégrées comme faisant partie à part entière de la gouvernance de l'Union.

M. José Antonio Campos Correia, Président de la Région Algarve, décrit le caractère tout à fait particulier de sa Région dans le contexte européen en mettant l'accent sur les problématiques tout à fait spécifiques des régions dont l'économie est fortement dépendante du tourisme : immobilisation d'investissements pour une période très courte de l'année, surestimation du PIB, faible retour financier direct pour l'économie régionale.

M. Anthony Papadimitriou, Secrétaire Exécutif de la Commission Balkans Mer Noire, tient à excuser l'absence de dernière minute du Secrétaire Général de la région Anatoliki Makedonia Thraki et Président de la Commission Balkans / Mer Noire, **M. Michalis Angelopoulos**. Celui-ci tenait à délivrer un message sur la nécessité d'innover également dans la géométrie des partenariats territoriaux, notamment aux frontières de l'Union actuelle, que ce soit en Méditerranée ou dans l'espace Balkans Mer Noire. Il rappelle les nombreuses attentes liées au passage du programme PHARE CBC à la politique de voisinage de l'Union.

M. Vasco Cordeiro, Secrétaire Régional de la Présidence des Açores, appelle à ce que les régions soient davantage actrices de l'avenir de l'Union, malgré les échecs des referenda français et néerlandais.

M. Michael Allen, Membre de EERA (East of England Regional Assembly) exprime sa difficulté à valoriser le contenu de ce débat pour sa région. Il demande s'il ne serait préférable d'être davantage concret dans les débats.

Xavier Gizard rappelle que le format de l'Assemblée générale est un thème récurrent année après année et que si celle de l'année dernière à Stavanger avait effectivement été très ciblée sur l'actualité et les négociations thématiques en cours, le choix avait été différent cette année, sachant que chaque option a ses partisans. Le Bureau politique a été amené à se prononcer sur cet ordre du jour et l'a adopté lors de sa réunion de juin dernier à Galati, notamment dans le but de laisser au maximum de régions la capacité de s'exprimer sur les suites de l'échec du referendum et sur leur place dans la scène européenne.

Après quelques interventions ponctuelles sur l'actualité, **M. Claudio Martini**, Président de la CRPM, clôture les débats en soulignant quelques points qui lui paraissent essentiels. Tous les pays européens cherchent aujourd'hui à relancer le Traité mais il est clair que rien ne se passera en France ou aux Pays-Bas sans quelques changements. Si aujourd'hui le besoin d'une pause se fait sentir, ce n'est pas pour autant la fin des discours et des attentes. Les régions ont la chance de disposer d'une liberté de ton, non contraintes par la diplomatie. Il faut l'utiliser. Il convient également de faire la synthèse entre la voie vers une modernisation exposée par la Présidence britannique et le cadre actuel, et rester ouvert à une évolution de la réflexion.

M. Ferdinando Riccardi conclut par une légère touche de pessimisme rappelant que « Guy Verhofstadt, Premier Ministre belge, ne croit pas à une possible synthèse. Par contre si vous avez cet espoir, vous les Régions, n'hésitez, allez-y ! et jouez votre rôle traditionnellement moteur »

REUNION DU BUREAU POLITIQUE DE LA CRPM (17h30 - 19h00)

M. Claudio Martini rappelle successivement les 4 points à l'ordre du jour.

1- Adoption des projets de Déclaration Finale et des résolutions annexes

M. Patrick Anvroin, Directeur au Secrétariat général, rappelle la composition du groupe des résolutions qui a statué sur les différents amendements proposés. Après mises au vote successives, les déclarations politiques sont adoptées ainsi :

- a. déclaration finale : unanimité
- b. Energie : unanimité
- c. 3 déclarations déposées par la Commission de la Mer du Nord : unanimité
- d. Transbordement de matière dangereuse : unanimité
- e. Le courage d'innover : unanimité
- f. Coopération territoriale : Pour 12, Contre 1, Abstentions 5

2- Décisions financières : Adoption du projet de budget 2006 et situation financière sur l'année en cours

M. Yves Morvan, Président du Conseil administratif, présente un état d'avancement du budget au 1er Juillet 2005 signalant qu'il était, à peu de chose près, proche des prévisions. Il rappelle également l'ensemble des dépenses extraordinaires effectuées cette année. Il présente ensuite le budget 2006 marqué par une augmentation de 2,6% des cotisations liée au taux d'inflation européen publié par Eurostat. Le budget est adopté à l'unanimité.

3- Examen des nouvelles adhésions et radiations

M. Xavier Gizard, Secrétaire général, présente tour à tour les 6 demandes d'adhésion enregistrées par la CRPM :

- | | |
|-----------------------------|---------------------------------------|
| - Chaouia-Ouardigha (Maroc) | - Rabat Salé Zemmour Zaer (Maroc) |
| - Nordjylland (Danemark) | - Primorsko Goranska County (Croatie) |
| - Saida (Liban) | - Aragón (Espagne) |

Les six demandes sont adoptées à l'unanimité.

Un membre est radié suite à sa demande, l'île de Wight.

4- Prochaine réunion du Bureau Politique et de l'Assemblée générale CRPM

Le prochain Bureau politique de la CRPM est fixé à Brest le 18 février au matin suite à la tenue la veille d'un séminaire avec le Commissaire Borg sur l'Europe de la Mer. Ensuite, un Bureau politique se tiendra à Malte dans l'île de Gozo le 05 mai 2006 en présence également du Commissaire Borg. Enfin la prochaine Assemblée générale aura lieu à Murcia du 25 au 27 octobre 2006.

Il est enfin précisé que Richard Westlake (Devon) se retire du Bureau politique CRPM. Il est remplacé par sa suppléante Kathleen Matheson (Highland) –qui devient donc titulaire-. Le poste de suppléant est attribué à Roy Perry (Hampshire) qui devient donc membre suppléant au Bureau politique pour le Royaume-Uni.

M. Xavier Gizard rappelle enfin la proposition des îles Ioniennes en faveur d'un groupe tourisme durable. Kathleen Matheson (Highland) confirme son intérêt à participer aux travaux.

Vendredi 4 novembre 2005

SEANCE IV : La préparation d'une Politique Européenne de la Mer

M. Jean-Yves Le Drian, Président du Conseil Régional de Bretagne, introduit la séance en rappelant la satisfaction de la CRPM devant la rédaction du Livre Vert pour une politique maritime de l'Union. Il présente les idées forces de la 1^{ère} contribution de la CRPM au Livre Vert, document qui devra encore être enrichi avant validation, à l'occasion de la rencontre plénière de Brest (17 février 2006). A ce titre, il appelle l'ensemble des Régions membres à proposer leurs amendements à ce texte avant la fin novembre 2005.

Il ouvre la discussion sur la base de deux questions-clés :

- Quel arbitrage trouver entre les aspects environnementaux et la contribution de l'économie maritime à la stratégie de Lisbonne ?
- Les bassins maritimes : comment les conforter dans la gouvernance maritime, comment en faire des interlocuteurs incontournables ?

Interventions

M. John B. Richardson, Directeur de la Task Force Affaires maritimes à la Commission européenne, présente les thèmes clés de la future politique maritime intégrée de l'UE :

- *La préservation de l'environnement marin*. Il regrette que les besoins économiques des Européens aient été satisfaits au prix de la désagrégation de l'environnement, et affirme qu'il faut aujourd'hui changer les termes de l'équation. A ce titre, la nouvelle stratégie marine de l'UE oblige les Etats membres, les organisations existantes et les Etats voisins à coopérer afin de restaurer les écosystèmes et diminuer l'impact des activités économiques sur les milieux marins dans les 15 prochaines années.

- *La gouvernance*. Il rappelle que le Livre vert ne sera un succès que si l'on trouve un consensus entre tous les Etats membres. Les Régions côtières de l'UE ont un rôle majeur à jouer dans ce consensus. Il faut faire des efforts pour examiner les différents secteurs et politiques, encourager les synergies et éviter les contradictions. Il faut également gérer une interface entre terre et mer, et s'assurer que tous les acteurs participent.

- *La Recherche et développement*. Afin que le secteur maritime européen reste leader au niveau mondial, il est nécessaire d'orienter les programmes de Recherche et Développement vers un réseau d'exploitation des résultats. Les chercheurs et les scientifiques doivent fournir une « boîte à outils » qui guide les décideurs politiques.

- *L'emploi*. L'amélioration du bien-être des citoyens des zones côtières est liée à la préservation des activités maritimes dans ces zones. Il faut profiter du dynamisme de l'économie côtière et permettre à ces Régions de tirer parti du tourisme côtier tout en évitant les périls qui les menacent. Mais il faut également garder à l'esprit que l'emploi lié aux activités maritimes ne se situe pas uniquement sur les côtes.

M. Manuel Lobo Antunes, Secretário de Estado de Defesa Nacional e dos Assuntos do Mar do Portugal, estime que la mer est une source unique d'opportunités et de développement qui doit être valorisée. Il appelle à ce titre l'UE et les Etats membres à assumer leur dimension maritime. M. Lobo Antunes considère la gouvernance comme un pilier fondamental de la politique maritime, et estime nécessaire d'établir des

mécanismes de gestion intégrée entre les secteurs et les niveaux de gouvernement. Mais il pense que la politique maritime doit également valoriser les spécificités territoriales, notamment insulaires. Il rappelle qu'au Portugal, la « mission pour les affaires maritimes » coordonne les entités publiques et élabore actuellement un modèle de gouvernance moderne, légère et flexible qui permettra de travailler efficacement. Il réitère enfin la volonté du Portugal de travailler avec les Etats membres et la CRPM.

M. Paulo Casaca, Député Européen, Commission pêche du Parlement européen, rappelle que la Commission Pêche du Parlement européen est très engagée sur la politique maritime. Il estime que la préservation et la conservation des ressources sont très importantes et qu'il est essentiel d'articuler la politique maritime et la stratégie marine. Il rappelle que beaucoup reste cependant à découvrir dans nos océans, notamment de nouvelles espèces au potentiel pharmaceutique important. Il considère enfin qu'une bonne politique maritime doit être une politique d'espace ayant une logique de gouvernance.

M. Roald Bergsaker, Président de la Région Rogaland, présente l'Europe de la mer vue des Régions du nord de l'Europe. Il estime qu'il est important que la future politique maritime européenne soit mise en œuvre en coopération avec des Etats extérieurs à l'UE. Concernant les résultats à long terme de la politique maritime, il appelle à prendre en compte les impacts du changement climatique ; il estime qu'une étude d'impact portant sur les conséquences du réchauffement de l'Océan arctique est nécessaire. Il invite enfin l'ensemble des Régions membres de la CRPM au séminaire organisé à Bergen les 16 et 17 janvier 2006 dans le cadre du projet « Europe de la mer ».

M. Thomas Engelke, Advisor, Schleswig-Holstein, présente le rapport d'initiative du Comité des Régions sur la future politique maritime de l'Union, dont Uwe Döring, Ministre en charge des Affaires européennes du Land Schleswig-Holstein, est le rapporteur.

M. Ricardo Magalhães, Vice-Président de la Région Nord Portugal, aspire à ce que le Livre Vert et le Livre Blanc soient considérés comme la consécration d'une politique de compétitivité et d'environnement qui tienne compte de la mer. Il considère qu'il faut conquérir une vision intégratrice, en dépassant les conflits dus à une dissémination des ressources, en identifiant qui fait quoi et à quel niveau. Il estime qu'il est vital de trouver une structure de gestion moderne des océans. C'est un défi à relever pour le XXIème siècle, qui nécessite une meilleure connaissance de la mer.

Débat

M. François Maïtia, Vice-Président de la Région Aquitaine, considère qu'il est nécessaire que les analyses du milieu marin réalisées par les scientifiques soient faites en concertation avec les professionnels de la mer. D'autre part, il tient à ce qu'à l'avenir, les impacts socioéconomiques des mesures adoptées par la Commission européenne concernant la mer soient davantage mesurés au sein d'une politique maritime concertée.

M. Leslie Angus, Councillor, Région des Shetland, s'interroge sur la prise en compte des communautés de pêche dans la politique maritime de l'UE. Pour éviter de les mettre en péril, il faut que l'Union comprenne la réalité de ces communautés, revoit certaines de ses politiques et établisse une gestion claire de la pêche et ses pêcheurs. Il considère que l'approche régionale est importante dans le domaine maritime. L'action des collectivités locales au cours des 30 dernières années a notamment permis de limiter la pollution côtière.

Mme Christine Channon, Councillor, Région Devon, se dit satisfaite de l'accent mis sur les aspects de bonne gestion de la mer, et préconise une meilleure gestion des systèmes de données et des systèmes météo. Elle regrette en outre que les Etats s'engagent à rédiger des Livres Verts sur la mer alors que certains d'entre eux n'appliquent pas une partie des mesures visant à réduire la pollution et améliorer la sécurité en mer. Elle appelle à ce que ces mesures soient respectées.

Concernant la cartographie marine, **Mme Ann Bell**, European Fishing Officer, Région Aberdeenshire, considère qu'il est nécessaire qu'une cartographie de la pêche en 3 dimensions soit réalisée au même titre que celle sur les énergies sous-marines. Elle souligne l'importance de discuter de ces questions au Conseil avant que celui-ci ne prenne une décision et se tient à la disposition de M. Richardson pour en parler.

M. Torill Selsvold Nyborg, County Mayor de la Région Hordaland, s'interroge sur les étapes à entreprendre au sein de la Commission Mer du Nord pour donner un coup d'arrêt au gaspillage actuel des ressources dans les mers du nord et limiter les déchets flottants en zone de pêche.

M. Richard Westlake, Councillor, Région Devon, s'interroge sur la prise en compte des effets du changement climatique dans le Livre Vert. Il faut certes revoir et coordonner les plans côtiers et gérer au mieux les déchets pour éviter la pollution des eaux. Mais les travaux doivent débiter par la protection des générations futures et éviter une catastrophe écologique à l'échelle planétaire.

M. Georges Pierret, ancien Secrétaire général de la CRPM, rappelle que la CRPM s'est battue dès sa création en faveur d'une Europe de la mer. Les premières mesures concernant la sécurité maritime ont été prises par la Commission européenne, suite aux 30 naufrages de pétroliers au cours des années 1970, sur la base d'un mémorandum de la CRPM. La Charte européenne du littoral a, par la suite, été officialisée par le Parlement européen.

M. Sylvain Bolinois, Vice-Président de la Région Martinique, insiste sur la nécessité de tenir compte de l'éloignement des Régions ultrapériphériques et de leurs caractères spécifiques : chômage plus élevé, habitudes alimentaires différentes, eaux encore poissonneuses. Il regrette que les règles européennes soient appliquées uniformément, sans tenir compte des spécificités de certains territoires.

M. John B. Richardson répond aux questions posées :

- Il affirme qu'il est nécessaire d'avoir une consultation entre professionnels de la mer et scientifiques dans le processus de prise de décision ;
- Il admet que les politiques de la pêche ne sont, jusqu'à aujourd'hui, jamais parvenues à préserver les stocks. Dans le cadre d'une démarche intégrée, il faudra réfléchir à une action concertée entre le Parlement européen et le Conseil. Favorable à une cartographie des ressources halieutiques, il rappelle qu'une base de données immense est nécessaire à son élaboration, et imagine la mise en place d'un observatoire chargé de la recherche scientifique marine et de la recherche sur les changements climatiques ;
- Il considère que les plans d'actions doivent être élaborés à l'échelle locale. Cependant, les politiques nationales restent un atout majeur, et l'on doit veiller et travailler à leur compatibilité avec le Livre Vert ;
- Il insiste sur l'utilité de mettre en place de bonnes pratiques en terme de gestion de la mer, et évoque la création d'un système de prix, de récompenses qui pourrait être remis aux meilleures pratiques.

M. Manuel Lobo Antunes conclut la séance en se félicitant du consensus existant sur la nécessité d'une politique maritime au niveau communautaire qui soit articulée avec les politiques nationales. Il considère que, conformément au principe de subsidiarité, qui doit prévaloir, les Régions doivent participer à l'élaboration de cette politique maritime. Sur la base d'orientations fournies par la Commission, cette politique doit être mise en œuvre aux niveaux national et régional. Il invite à être ambitieux mais réaliste, et à adopter une démarche pas à pas.

SEANCE V : La participation des Régions aux instances de la sécurité maritime

Jean-Yves Le Drian, Président de la Région Bretagne, introduit la séance.

Interventions

M. Måns Jacobsson, Administrateur des FIPOL, présente les liens étroits qui existent entre la sécurité maritime et l'indemnisation. L'indemnisation se fait en 2 étapes, sur la base de 2 traités internationaux de 1992. Dans un premier temps, l'indemnisation est versée par le propriétaire du navire ou ses assureurs, mais la responsabilité est limitée à la taille du navire. Une indemnité complémentaire est versée par le FIPOL jusqu'à concurrence de 250 millions d'euros. Ce fonds est financé par tout Etat qui transporte du brut par la mer. M. Jacobsson souligne l'importance de la dimension globale du FIPOL, étant donné le caractère transfrontalier du transport maritime et de l'environnement. Cependant, il regrette que l'indemnisation du FIPOL se révèle insuffisante en cas de grand sinistre - comme pour le Prestige. En effet, bien que le plafond d'indemnisation ait été élevé de 50% en 2003, pour atteindre 250 millions d'euros, ces montants demeurent

insuffisants. L'Europe, l'Australie, le Canada ont demandé à ce que le fonds dispose d'un montant qui puisse couvrir tout sinistre, mais certains pays s'y refusent. Une 3^{ème} tranche volontaire a donc été créée en 2005 pour les Etats qui souhaitent une protection supplémentaire : 900 millions d'euros sont disponibles pour chaque sinistre. Il estime que le régime du FIPOL peut être considéré comme satisfaisant : il compte aujourd'hui 96 membres, et le système a été réutilisé dans d'autres domaines.

M. Jacobsson insiste sur la nécessité d'établir un dialogue avec les demandeurs afin de traiter les demandes rapidement. Le FIPOL a besoin des autorités locales et des élus régionaux et locaux. A ce titre, il se dit heureux que la CRPM ait demandé son statut d'observateur en 2002.

M. Jean-François Fontaine, Vice-Président de la Région Poitou-Charentes, représentant de la CRPM auprès du FIPOL, estime que l'esprit de l'action des Régions doit consister à rendre accessible le souhait des citoyens après chaque sinistre : « Plus jamais ça ». Il considère qu'il faut désormais se diriger vers une politique de prévention et une meilleure réactivité en cas de sinistre. Il souhaite à ce titre que la convention HNS – qui applique le modèle du FIPOL aux substances nocives et potentiellement dangereuses – soit adoptée au plus vite, et que la politique de sécurité maritime soit renforcée, notamment grâce au « Paquet Erika III » et aux travaux de l'Agence européenne de Sécurité Maritime. Il estime que la coopération joue un rôle essentiel dans le domaine de la sécurité maritime.

M. Emilio Martin Bauza, Chef d'Unité à l'Agence Européenne de Sécurité Maritime – AESM, présente les missions de l'AESM, créée en 2002 devant la croissance du transport maritime et le besoin de mettre en place des règles à faire respecter. Il rappelle que les tâches principales de l'AESM, qui ne dispose pas de compétences législatives, consistent à apporter un soutien technique à la Commission, à la Norvège et l'Islande, afin d'améliorer le transport maritime en Europe. Ces missions consistent entre autres à veiller à l'application des normes de sécurité de façon homogène dans tous les Etats membres et à promouvoir de nouveaux programmes innovants.

Ms Christel Liljestrom, Présidente de la Région Itä-Uusimaa, représentante de la Commission Mer Baltique auprès d'HELCOM, présente les principales activités de la Convention.

M. Pierre Delfaud, Conseiller au CESR Aquitaine, présente les résultats du rapport sécurité maritime du RTA (réseau des Conseils Economiques et Sociaux Régionaux Atlantiques). Il rappelle que, dans les domaines réglementaire et économique, l'action régionale n'est pas directe : les Régions ne peuvent qu'apporter un soutien aux actions menées par les Etats et l'OMI, compétents en la matière. En revanche, l'échelon régional intervient directement dans deux domaines : humain et social d'une part, culturel et organisationnel d'autre part. Il préconise que, dans ces domaines, les Régions exploitent davantage les résultats de la recherche, élaborent des plans systématiques de prévention (qui à ce jour n'existent qu'en Grande-Bretagne), et réfléchissent sur l'amélioration de l'articulation des « chaînes de commandement ».

Débat

M. Yann Helary, Conseiller régional à la Région Pays de la Loire, interroge M. Jacobsson sur l'évolution du FIPOL vers une simplification dans l'instruction des dossiers, ainsi que sur les critères utilisés pour évaluer l'impact écologique des sinistres.

M. Antonio Fonseca Ferreira, Président de la Région Lisboa e Vale do Tejo, indique la création d'un groupe de travail sur la sécurité maritime au sein de la Commission Arc Atlantique.

M. Leslie Angus, Councillor de la Région Shetland, rappelle que le naufrage d'un pétrolier sur leurs côtes avait eu des conséquences majeures sur la pêche et l'aquaculture locales. Le FIPOL avait alors créé un bureau local qui avait permis une réaction rapide et efficace. Cependant, le sinistre, évalué à 0,5 milliards de Livres, avait été refusé par le FIPOL.

M. Måns Jacobsson assure que tout est fait pour que la convention HNS soit adoptée au plus vite. Concernant le FIPOL, il rappelle que le plafonnement de l'indemnisation représente la limite du système international. La difficulté dans l'indemnisation de sinistres est celle de l'évaluation des coûts des dommages écologiques : aujourd'hui, seuls les coûts des dommages économiques sont pris en compte. D'où l'importance de la prévention.

Intervention de M. José Manuel Barroso, Président de la Commission européenne

M. Claudio Martini souhaite la bienvenue au Président Barroso et se félicite de la venue, pour la première fois, d'un Président de la Commission européenne à l'Assemblée générale de la CRPM. Il délivre un message en trois mots-clés :

- Engagement pour la construction de l'Union européenne ;
- Préoccupation concernant les perspectives financières et surtout l'avenir de la politique de cohésion ;
- Collaboration entre nos Régions et avec le Comité des Régions et les institutions européennes.

Il rappelle également que la Mer est une réalité qui unit les Régions de la CRPM, et ne doit pas être considérée comme une notion de marginalité ou de périphéricité.

Le Président Barroso rappelle que Madère est un excellent exemple de ce que l'Europe peut faire pour les Régions. Son intervention porte sur deux aspects :

- *La future politique maritime de l'UE.* Il est nécessaire d'élaborer une politique intégrée, complète et durable, appuyée par des avis scientifiques. Le Livre Vert ouvrira un an de consultation importante. Plusieurs axes de progrès sont identifiés : la création de synergies entre politiques et/ou secteurs maritimes ; l'amélioration de notre compréhension des mers, notamment grâce à la recherche océanographique ; l'amélioration de la gestion des activités économiques liées à la mer dans le cadre de la stratégie de Lisbonne ; le bien-être des citoyens ; la pêche. Selon M. Barroso, la coopération entre Etats sur les aspects maritimes est essentielle. Dans ce contexte, les Régions Périphériques Maritimes sont des acteurs essentiels avec lesquels il souhaite continuer de travailler ;
- *Le futur de la politique de cohésion.* Au sortir de la réunion d'Hampton Court, M. Barroso se réjouit de l'accueil positif fait à la proposition de la Commission. Il assure que l'objectif commun consiste à adopter un budget avant la fin de l'année 2005, et estime qu'il s'agit d'un « test de crédibilité » pour l'Europe élargie, d'une preuve de sa capacité à fonctionner et à maintenir ses valeurs. Aujourd'hui plus qu'en juin, les conditions sont réunies pour que les perspectives financières soient adoptées avant décembre. Cependant, il rappelle que tous doivent faire un effort de compromis.

Il estime enfin que la « préoccupation » des Régions périphériques maritimes doit se transformer en confiance, et compte sur les dirigeants régionaux pour vaincre le pessimisme actuel.

SEANCE VI :

➤ Présentation des nouvelles régions membres de la CRPM

Parmi les nouvelles régions, membres de la CRPM depuis l'Assemblée générale de 2004, deux ont souhaité présenter leur région. Il s'agit de Primorsko Goranska County (Croatie) – dont l'adhésion a été actée lors du Bureau politique du 3 novembre 2005 de Madère et de Blekinge (S) dont l'adhésion avait été actée lors du Bureau politique de Galati (RO) en juillet 2005.

➤ Présentation du nouveau site CRPM

Mme Fanny Harling, Directrice Chargée de la Communication, présente le nouveau site internet de la CRPM dont la caractéristique majeure est une meilleure adaptation aux besoins identifiés des utilisateurs, notamment par la création de nouvelles rubriques.

➤ Examen et vote de la Déclaration finale et des résolutions

Après avoir procédé au comptage des régions présentes disposant du droit de vote (62) et du nombre de délégations de vote (6), les Résolutions (Déclaration finale et Résolutions sectorielles) sont présentées par **M. Patrick Anvroin**, Directeur CRPM, responsable du groupe de synthèse des Résolutions réuni la veille afin d'examiner les demandes d'amendements présentées par les membres puis adoptées par le Bureau politique du 3 novembre.

La Déclaration finale et 6 résolutions sectorielles sur 7 (Energie, Interdépendance Lisbonne-Göteborg, Politique maritime, Nouveaux produits chimiques, Transbordements et « Le courage d'innover ») sont adoptées à l'unanimité.

La résolution portant sur la coopération territoriale est adoptée à l'unanimité moins 6 abstentions.

Concernant cette dernière résolution, Patrick Anvroin présente les amendements qui n'ont pas été retenus par le groupe de synthèse et par le Bureau politique : amendement présenté par Murcie qui souhaitait une

plus grande ouverture de la coopération maritime et amendement présenté par la Commission Arc Atlantique qui proposait que chaque zone de coopération se voit attribuer un montant du FEDER alors que le système actuel est basé sur une répartition des financements par Etat concerné par une zone.

➤ Modification de la Charte organisationnelle

Cette modification mineure porte sur le nombre de Vice-Présidents de la CRPM qui passe de deux (2) à quatre (4). Cette modification est soumise au vote de l'Assemblée générale à l'initiative du Président Martini et sur proposition du Bureau politique.

Question de M. Andersson (S) : Est-ce que le prochain Bureau politique de Brest en février 2006 procédera à de nouvelles nominations ?

Réponse du secrétaire général : notre Charte stipule que la nomination du Président et des vice-présidents est de la responsabilité du Bureau politique. Le secrétariat demandera donc au prochain Bureau Politique de confirmer les deux noms avancés, à savoir Madame Giovanna Debono (Gozo) et M. Sergios Tsiftis (Voreio Aigaio)

La modification est soumise au vote et approuvée.

➤ Présentation des comptes 2005 et du projet de budget 2006

1. **M. Yves Morvan**, Président du Conseil administratif, présente l'état d'avancement de l'exécution du budget 2005 en soulignant deux préalables :

- i) dans la présentation des comptes, le budget général, celui de chaque Commission géographique, celui des programmes de coopération et celui de la Conférence des Villes de l'Arc Atlantique ont été regroupés ;
- ii) il existe une solidarité (encadrée par des règles strictes) entre ces différents budgets.

Au 1^{er} juillet 2005, le budget se présente ainsi :

- Produits (cotisations des Régions) = 2,378 Mio € (en tenant compte d'une augmentation des cotisations CRPM de 4% votée lors de l'Assemblée Générale de Stavanger en 2004) ; les produits financiers sont légèrement inférieurs aux prévisions ; le montant final des produits attendu est de 2,928 Mio € ;
- Charges : elles montrent une augmentation du poste « personnel », une légère baisse du poste « fonctionnement » à l'exception des « loyers » compte tenu du déménagement de l'antenne de Bruxelles.

Le résultat présentera un déficit d'environ 110 000 € lequel sera réduit grâce à la reprise des fonds dédiés pour un résultat final escompté de - 68 000 € (à comparer avec le déficit de 45 000 € voté à Stavanger).

A noter que le Bureau politique de Galati (juillet 2005) a voté les dépenses extraordinaires suivantes :

- Participation à l'organisation du 10^e anniversaire du processus de Barcelone pour un montant de 30 000 € ;
- Mise au point du nouveau site internet de la CRPM pour un montant de 25 000 € ;
- Contribution au projet « Europe de la Mer » pour un montant de 72 000 €.

Le montant total de 127 000 € sera pris sur le fonds de réserve de la CRPM.

2. Projet de budget 2006 : **M. Yves Morvan** présente le projet de budget 2006 qui a été conçu dans un esprit de continuité. Les cotisations CRPM des Régions membres augmenteront de 2,6% correspondant à l'inflation européenne EU 25 (données Eurostat), soit un barème de cotisation de 0,009278 €/habitant (cotisation minimum : 5.769 € pour les Régions de moins de 621 760 habitants) et rapporteront 1,785 Mio € ; les cotisations des Commissions géographiques seront de 687 000 €, les cotisations CVAA de 171 000 € et les programmes de coopération européens atteindront 302 000 €.

Le total des produits 2006 sera de 2,982 Mio € (2,927 en 2005) ;

Charges 2006 : personnel + 2,1% ; déplacements : + 4 000 € ; Equipement : - 3 000 € ; Loyers : + 19 000 € ; Frais de réception : - 3 000 €.

Total des charges 2006 : 3,017 Mio €

Soit un déficit prévu pour l'exercice 2006 de 35 000 €.

Le projet de budget 2006 soumis au vote de l'Assemblée est adopté à l'unanimité.

3. Approbation des comptes de l'exercice 2004.

L'Assemblée approuve à l'unanimité le rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes 2004 de la CRPM.

➤ Présentation du Système de Management de la qualité du Secrétariat général (Iso 9001-2000)

M. Philippe Cichowlaz, Directeur CRPM, présente les grandes lignes de la démarche qualité résultant de la norme ISO 9001-2000 pour laquelle le secrétariat général de la CRPM vient d'être certifié.

Cette démarche qualité permettra notamment de mieux prendre en compte et traiter les demandes des régions membres dans un esprit de transparence et de sécurité de l'information.

Il met l'accent sur les deux cœurs de métiers principaux de la CRPM que sont : les prises de position politiques et l'organisation de manifestations.

➤ Divers

La prochaine Assemblée générale CRPM aura lieu à Murcie (E) à l'invitation du Président Ramón Luis Valcarcel Siso, du 25 au 27 octobre 2006.

Séance de clôture

Dans son allocution de clôture le Président Martini met l'accent sur trois points :

- La CRPM est appelée à poursuivre son engagement. Ce qui nous intéresse est sur la table des négociations et aucune solution ne se dessine. Beaucoup dépend donc de notre activité et de notre capacité d'influence. Les priorités portent sur l'avancement du projet de Traité constitutionnel où les risques de dérapage sont non négligeables. Dans ce cadre, notre devoir est de renouer le dialogue avec les citoyens ;
- Nous avons un besoin urgent des perspectives financières. La CRPM doit donc amplifier son engagement dans un esprit de compatibilité entre compétitivité et cohésion. Nous devons faire parvenir à la présidence britannique un message demandant qu'un accord soit pris pour que chacun en Europe aille vers des objectifs partagés.
- La dimension maritime procure une chance supplémentaire de progrès à l'ensemble du continent. Il ne s'agit pas d'une revendication sectorielle mais d'une démarche globale. La compétitivité de tous passe aussi par cette dimension : la dimension maritime est l'illustration que compétitivité et cohésion peuvent aller de pair.

Le Président Claudio Martini clôt les travaux de l'Assemblée Générale en remerciant l'ensemble des délégués et la Région Autonome de Madère pour son accueil chaleureux. Il remercie également la Région de Murcia qui organisera l'accueil de la prochaine Assemblée générale en 2006.